



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 JANVIER 2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 Janvier 2025, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 18  
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :  
Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Pierre-Alain DUQUET, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Catherine HAMELIN, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Jean-Pierre VAGNE

Procurations de vote :  
Alain GENTINE donne procuration à Michel TIROLE  
Laurence MAIROT donne procuration à Jean-Pierre VAGNE  
Elodie TOITOT donne procuration à Catherine HAMELIN

15 conseillers présents et 3 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Flavien CHANSON  
Madame le maire débute la séance à 20h00

**Ordre du jour**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024
- 2- Election du 4<sup>ème</sup> adjoint
- 3- Bâtiments/Forêt,
  - Harmonisation des tarifs des cimetières Fontain-Arguel (délibération)
  - Adhésion de 5 ans à la certification PEFC (délibération)
  - Ancienne mairie travaux salle de bains
- 4- Développement durable,
  - PAT
  - AMAP
  - Avancée du projet avec l'école
- 5- Fêtes et Cérémonies,
- 6- Finances,
  - Gratification stagiaire (délibération)
  - Remboursement de frais (délibération)
  - Remboursement billets avion M. CRESSY (délibération)
  - GBM – coût définitif des transferts de charges 2024 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2025 (délibération)
  - Autorisation du mandatement des dépenses investissement avant le vote du budget

7- Voirie

- Convention d'entretien de la voirie de la ZAE (délibération)
- Entrée route des Mercureaux (chute d'arbres)

8- Questions diverses

- Budget SIFALP

### **1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16/12/2024**

Madame le Maire commence la séance en proposant une minute de silence en mémoire de M. Simon GAILLARD, décédé le 21 janvier 2025.

Elle indique qu'un hommage est publié sur le site internet de la mairie.

Il est précisé que le prochain élu sur la liste en remplacement d'un conseiller est Mme SANDOZ.

**Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve par 18 voix POUR, la correction du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2024.**

### **2/ Election du 4<sup>ème</sup> adjoint**

Suite au décès de Simon GAILLARD, il est procédé à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint.

Après un appel de candidature, il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

- Election du quatrième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Michel TIROLE, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

### **3/ Bâtiments/Forêt**

- Répartition des missions précédemment exercées par Simon :

Suite au décès de Simon, Michel TIROLE se porte volontaire pour reprendre la commission Bâtiments.

Pierre-Alain DUQUET, se propose d'intégrer la commission Forêt en soutien à Claude GRESSET.

Concernant la gestion de la salle des fêtes, Claire APFFEL se propose de suppléer Michel en cas d'absence de celui-ci (notamment pour le rendu des clés par les locataires).

- Harmonisation des tarifs des cimetières de Fontain et d'Arguel

Il est proposé d'harmoniser les durées de concession et les tarifs. Le sujet étant complexe, il est proposé de rediscuter des différents points en commission bâtiments et de reporter la délibération.

- Certification PEFC – renouvellement d'adhésion

Mme le Maire explique l'intérêt de cette certification pour la commune, notamment le fait que les forêts soient reconnues avec des normes environnementales ce qui leur attribue une plus-value.

Le montant de la cotisation s'élève à 425 €. La certification est d'une durée de 5 ans.

**Le conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC ;**

Claude GRESSET-BOURGEOIS fait un point sur l'affouage : 9 lots seulement ont été vendus en 2024 dont un lot inexploitable.

Il est proposé qu'une commission Forêt soit réunie afin de déterminer ce qu'il advient des lots inexploitables, d'harmoniser les pratiques d'affouage entre Fontain et Arguel, de la possibilité de regrouper les parcelles pour la vente de grumes avec plusieurs communes.

- Restauration salles de bain appartement route du Fort

Michel TIROLE présente les différents devis des artisans et propose une commission Bâtiments en février afin de choisir et de s'orienter en fonction de la coordination possible entre les artisans.

Pour information la réparation du rideau de la salle des fêtes en cours.

#### **4/ Développement durable**

- PAT : Mme le Maire et Monsieur CHANSON ont rencontré M. GIRAUD qui souhaitait savoir si la commune peut mettre à disposition une parcelle pour la création d'un verger.

La partie basse du champ entre la place de l'église et le lotissement impasse du Mouthier lui a été proposée sous la forme d'une convention de mise à disposition de parcelle, ainsi que le petit Carré d'espace vert derrière la mairie.

La commune pourrait acheter les arbres et les habitants gérer les vergers. Projet qui pourrait être en lien avec l'AMAP.

- AMAP : la réunion publique aura lieu prochainement, gérée par les habitants qui souhaitent monter cette association. Les maraîchers sont trouvés, il s'agit de « Blette comme chou ».

- Avancée du projet de l'école dont le but est de rendre l'entrée de la cour plus accueillante. ½ journée d'état des lieux a été réalisée avec les enfants qui ont pu exprimer leurs souhaits et leurs attentes. La suite du projet se poursuit avec l'aide des agents communaux.

#### **5/ Fêtes et cérémonie**

- Mme APFFEL fait un point organisation concernant le repas des ainés.

Pour les plus de 90 ans, elle s'est rendue, en compagnie de Mme TOITOT, à leur domicile pour apporter un panier garni.

- L'association de musique de chambre TETRATKYS souhaite organiser un concert en mai/juin dans l'église si l'avancée de travaux le permet ainsi qu'une visite pédestre avec intervention musicale. Le coût pour la commune serait de 400 € (scène + chaises).

#### **6/ Finances**

- En mémoire de M. Simon GAILLARD, Mme le Maire propose de verser une subvention à deux associations de recherche de lutte contre le cancer et d'accompagnement des personnes.

**Le conseil, après délibération, approuve à l'unanimité un don de 500 € à la ligue contre le cancer ainsi qu'un don de 500 € à l'association Le Liseron.**

- Gratification de M. Pierrick PEQUIGNOT, stagiaire au service technique.

Mme le Maire propose que Pierrick reçoive une gratification pour la durée de son stage au taux légal de 4,35€ brut par heure de présence effective et correspondant à 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

**Le conseil, après délibération, approuve à l'unanimité la gratification de 4,35€ brut de l'heure effective à M. PEQUIGNOT.**

- Remboursement de frais correspondant à l'achat par Mme Claire APFFEL de fourniture pour les paniers garnis des ainés.

Madame Claire APPFEL ne prend pas part au vote.

**Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de rembourser à Madame Claire APFFEL, la somme de 182.54 € correspondant à l'achat de fournitures pour les paniers garnis des ainés.**

- Remboursement de frais correspondant à l'achat par Mme Elodie TOITOT de fournitures pour le repas des anciens.

**Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de rembourser à Madame Elodie TOITOT, la somme de 38.25 € correspondant à l'achat de fournitures pour le repas des anciens.**

- Remboursement des billets d'avion de M. et Mme CRESSY à l'occasion de leur venue pour la commémoration du 19 janvier 2025.

**Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de rembourser à Monsieur CRESSY, la somme de 2608.36 Dollars US correspondant à l'achat des billets d'avion.**

- Coût définitif des transferts de charges 2024 et évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2025 – CLECT.

À l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 19 décembre 2024 afin de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2024.

Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2025, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités d'emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement des bonus « soutenabilité », et enfin le transfert à GBM de la compétence statutaire « actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ».

**Le conseil, après lecture des rapports, approuve à l'unanimité, les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2024 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 19 décembre 2024 ainsi que les montants prévisionnels de charges transférées pour 2025.**

- Autorisation du mandatement des dépenses investissement avant le vote du budget.

Mme le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Montants budgétisés en investissement en 2024 = 1 025 600€ répartis comme suit :

Chapitre 20 : 50 000

Chapitre 204 : 90 000

Chapitre 21 : 885 600

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 256 400 (< 25% x 1025600)

**L'exposé du maire entendu, après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget 2025.**

## 7/ Voirie

- Renouvellement de la convention d'entretien de voirie de la ZAE avec GBM.

La ZAE de Fontain a été transférée à la CAGB le 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme le prévoyait la loi NOTRE du 7 août 2015. Dans le cadre de sa compétence Zones d'Activités Economiques, la CAGB, devenue depuis Grand Besançon Métropole (GBM), doit prendre en charge l'entretien des voiries de la ZAE. Cependant, il existe une logique de proximité et de continuité de service entre les voies de ZAE et les autres voies sur la Commune. Pour cela, GBM a confié l'entretien courant des voiries par convention à la Commune de FONTAIN, comme le permet l'article L.5216-7-1 du CGCT.

Une précédente convention a déjà été signée entre GBM et Fontain du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et 31 décembre 2024. GBM confie à la commune de Fontain le soin d'assurer l'entretien de la voirie de la zone d'activités.

Les prestations confiées par GBM à la commune sont à la charge de GBM :

- La voirie ;
- La propreté ;
- Les dépendances vertes ;
- La viabilité hivernale.

Le montant de la prestation est calculé au moyen de ratios qui s'appliquent à la surface de la voirie pour les prestations de voirie, de propreté et viabilité hivernale à la surface de dépendances vertes.

Elle est actualisée annuellement.

Le montant total des rémunérations, est de 1498.27 € pour la ZAE.

**Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité, le renouvellement de la convention d'entretien des voiries de la ZAE et autorise Mme le Maire à la signer.**

- Mme le Maire informe le conseil d'un problème de sécurité à l'entrée du chemin des Mercureaux côté rond-point du Saint-Pierre et sur la descente jusqu'aux champs. De nombreux arbres chutent les uns après les autres et des rochers et pierres roulent jusqu'à la chaussée. Pour l'instant aucun accident n'est à déplorer et les agents communaux passent chaque matin pour vérifier la route. Des demandes sont en cours pour qu'une opération de sécurisation soit être mise en place.

## 8/ Questions diverses

Le SIFALP a demandé une avance de trésorerie exceptionnelle à chaque commune, car rencontrant un souci de date d'échéance de prêt.

En effet, le prêt pour les travaux d agrandissement de l'école a son échéance chaque 2 janvier. Or les travaux pour la désimperméabilisation des cours de l'école ont été payés mais les subventions et le versement de la FCTVA n'ont pas été versé. Le SIFALP se retrouve donc sans trésorerie suffisante pour payer l'échéance du prêt. M. Favory, Président du SIFALP, a demandé à la banque le report de l'échéance de cette année. Celle-ci ne pouvait être repoussée après le vote du budget du SIFALP en février. M. Favory a donc été contraint de demander une avance à chaque maire des communes du SIFALP. La demande a été acceptée unanimement afin d'éviter au SIFALP des soucis.

Clôture des débats : 22h45

Prochain conseil :

Lundi 17 mars 2025

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 17 mars 2025

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,  
le 21/03/2025

Le Maire,  
Catherine HAMELIN